

Présentation de la session spéciale du Conseil national

Privatisation de Swisscom, caisse maladie unique et secret bancaire

8 mai 2006

Numéro 17-2

dossierpolitique

Présentation de la session spéciale du Conseil national

Le Conseil national se réunit en session spéciale en cette deuxième semaine du mois de mai. Les débats portent principalement sur la proposition du Conseil fédéral de privatiser Swisscom. La Chambre basse examine également l'initiative populaire « Pour une caisse maladie unique et sociale » ainsi que l'initiative parlementaire « Maintien du secret bancaire ».

Privatisation de Swisscom controversée

Le Conseil fédéral souhaite créer les conditions légales pour une cession totale de la participation de la Confédération dans Swisscom. Il invoque à l'appui de cette volonté les risques financiers et technologiques qui découlent du rythme effréné de consolidation sur le marché des télécommunications et les conflits d'intérêts de la Confédération en tant que régulateur, législateur et propriétaire principal. Il ajoute que la participation de la Confédération dans Swisscom ne constitue pas un instrument de politique économique adéquat pour garantir une desserte de base et des services de haute qualité sur un marché des télécommunications libéralisé. Dans les pays industrialisés comparables, l'Etat s'est complètement retiré des entreprises de télécommunication ou a limité sa participation à une minorité de blocage.

Une courte majorité de la commission des télécommunications du Conseil national (CTTT-N) ne partage toutefois pas ce point de vue : elle prône, par 13 voix contre 11 et une abstention, le refus d'entrer en matière. Lors du vote, le PS, les Verts et le PDC se sont conjointement prononcés contre la vente des actions Swisscom. En revanche, le PRD et l'UDC ont soutenu la privatisation sans réserve. Swisscom elle-même soutient la privatisation nécessaire pour le développement de l'entreprise à long terme. Enfin, et contrairement à la CTT-N, la commission des finances s'est déclarée nettement favorable à l'entrée en matière dans le cadre d'une procédure de co-rapport.

La privatisation s'impose du point de vue de la politique économique

Du point de vue de l'économie, la proposition de céder la participation de la Confédération dans Swisscom doit être clairement soutenue. Concrètement, la Confédération assume aujourd'hui des risques qui vont au-delà du domaine des télécommuni-

cations en Suisse. Les conflits d'intérêts actuels vont en outre s'intensifier encore avec l'évolution du marché, qui pousse Swisscom à se lancer dans de nouvelles activités. Cela vaut en particulier pour l'offre de contenus médias (télévision), l'externalisation de l'informatique et des services financiers (systèmes de paiement). D'après Swisscom, le potentiel de croissance dans ce domaine est important. Or la participation de l'Etat aurait pour effet de bloquer l'évolution et de freiner l'entreprise face à la concurrence.

Nombre de personnes craignent qu'une privatisation totale se traduise par une détérioration de la desserte de base, alors qu'il n'y a pas de lien concret entre la cession de la participation de la Confédération et l'obligation de service universel. La desserte de base est garantie par la loi sur les télécommunications et les concessions qui s'appuient sur cet texte. Pour garantir les communications dans le cas de situations extraordinaires, il faut procéder à un désenchevêtrement des responsabilités. Ce processus, déjà entamé, doit de toute manière se poursuivre. La privatisation totale accroîtrait la marge de manœuvre entrepreneuriale, donc les performances de Swisscom à long terme, en particulier si des partenaires intéressés par ce secteur sont impliqués. Il convient d'utiliser le produit de la vente des participations pour réduire la dette. Si la privatisation totale ne peut être réalisée en une seule fois, il vaut mieux procéder par étapes et conserver une minorité de blocage, par exemple, que de maintenir le statu quo. D'autres pays comparables ont également emprunté ce chemin.

Initiative populaire « Pour une caisse maladie unique et sociale » : un projet à rejeter

L'initiative populaire a été lancée par le « Mouvement populaire des familles » romand, la gauche et les Verts. Elle exige, d'une part, l'institution d'une caisse maladie

unique pour l'assurance obligatoire des soins. Elle propose, d'autre part, de fixer les primes en fonction de la capacité économique des assurés. Le Conseil fédéral recommande au Parlement et au peuple de rejeter l'initiative. Il considère qu'elle n'introduirait aucune nouvelle incitation à endiguer l'évolution des coûts.

Effets contre-productifs

Les milieux économiques rejettent l'initiative. Comme le montrent des systèmes similaires en vigueur dans d'autres pays, la caisse unique éliminerait la concurrence en matière de prestations et de qualité, c'est-à-dire l'élément principal contribuant à atténuer la hausse des coûts de la santé. La nécessité d'une réforme du système de santé n'est pas contestée. Mais il faut miser en priorité sur des incitations économiques contribuant à optimiser l'efficacité et la concurrence. L'initiative va dans la direction contraire et aboutirait, au final, à un système de santé purement étatique. L'économie rejette catégoriquement la proposition de fixer les primes sur la base du revenu et de la fortune. Les charges supplémentaires imposées aux contribuables et à l'économie seraient considérables. Une comparaison avec les systèmes de santé d'autres pays montre qu'un tel renchérissement du facteur de production travail affaiblirait la compétitivité de la Suisse et menacerait des emplois.

Initiative parlementaire « Maintien du secret bancaire »

En 2002, l'UDC a déposé une initiative parlementaire exigeant l'inscription du secret bancaire dans la Constitution. Le Conseil national a donné suite à cette initiative et chargé la commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) d'élaborer un projet de loi correspondant.

Les accords bilatéraux ayant été signés et les conditions-cadre ayant changé depuis le dépôt de l'initiative, la CER-N a recommandé de classer l'initiative. Elle a aussi déposé une motion qui charge le Conseil fédéral de procéder à des adaptations dans les lois sur l'entraide administrative et judiciaire afin de mieux prévenir les demandes judiciaires abusives. Il convient en tout état de cause de maintenir le principe de la double incrimination.

L'économie salue le classement de l'initiative parlementaire et l'adoption de la motion de la commission. La mise en œuvre de cette dernière entraînerait une amélioration concrète et effective de la sécurité juridique et renforcerait la protection de la sphère privée de personnes jouissant d'une bonne réputation.

Pour toutes questions :

bern@economiesuisse.ch